

dien que le Gouvernement canadien devrait répondre au Parlement de chaque détail de ces dépenses. Il aurait dû faire comprendre aux Chemins de fer nationaux qu'en ce qui concernait ce crédit spécial, fait en des circonstances spéciales pour faire face à une situation urgente d'ordre spécial, il faudrait rendre compte au Gouvernement canadien et au public canadien de chaque sou dépensé.

L'hon. M. MANION: Toutes les dépenses effectuées pour le compte des Chemins de fer nationaux sont traitées de la même manière. En ce moment la Chambre est saisie d'un bill demandant \$61,500,000, et là encore nous ne demandons pas plus de détails qu'ici.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Ce n'est pas pareil.

L'hon. M. MANION: Je ne vois pas bien la différence. Pour fournir de l'emploi aux chômeurs nous avons accordé \$500,000 à la commission des Chemins de fer pour aider à la construction de souterrains et, sauf erreur, nous n'avons pas le privilège de vérifier ces dépenses, sauf pour une cause spéciale. Il en est de même des divers travaux dans la province de mon honorable ami. Ce gouvernement a versé des fonds immenses à la Colombie-Anglaise, dont l'emploi est géré par la province et par les municipalités; et nous n'avons aucun moyen de procéder à une vérification rapide des dépenses. Nous recevons des comptes attestés. Nous avons donné ces deniers sur l'avis favorable de la province; notre situation est la même en cette affaire.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Le hansard prouvera qu'en 1930 j'ai maintenu que ce Gouvernement aurait pu se réserver la haute main en tout cela. J'ai la conviction que dans une situation critique pour la nation pas une seule province n'eût murmuré contre le contrôle le plus complet et le plus absolu par les autorités fédérales de tout l'argent dépensé. En second lieu mon honorable ami a entièrement éludé, —je ne dis pas que ce soit à dessein,—le nœud de mon argumentation. La dépense faite en vertu d'un statut spécial de l'an dernier, adopté dans un cas d'urgence extraordinaire, doit être distincte de tout ce qui s'est fait durant les années passées.

L'hon. M. MANION: Les dépenses dont je viens de parler ont été faites en vertu de cette loi. En ce qui concerne les passages souterrains, il est impossible d'obtenir tous les détails.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Alors mon argument vaut tout autant en ce qui concerne les passages souterrains qu'en ce qui concerne toute autre entreprise du Gouvernement

exécutée en vertu de la loi d'aide au chômage et à l'agriculture. Voici mon argument: avant de voter, en vertu de ce statut spécial adopté pour répondre à une urgence extraordinaire, toute somme d'argent pour une entreprise quelconque,—passages souterrains, chemin de fer National-Canadien, ou autre organisme, y compris les provinces,—nous qui sommes responsables de toute dépense fédérale demandons un rapport complet, détaillé et sévère sur ces travaux. Je demande de nouveau à mon honorable ami, dans ces circonstances extraordinaires, d'exiger du National-Canadien un rapport complet et détaillé. La direction peut très bien, sans dévoiler aucun secret ou faire tort au réseau, donner les noms des principaux entrepreneurs. On peut écrire à ces derniers qui fourniront au National-Canadien des renseignements complets sur les divers sous-traitants. Les entrepreneurs peuvent se mettre en communication avec leurs sous-traitants au premier chef qui fourniront les noms des sous-traitants subordonnés ou de section. Nous pourrions ensuite nous assurer des différences dans les prix et du coût total pour la nation; nous saurons de plus combien les pauvres diables que cette loi devait secourir ont reçu pour ce travail destiné à alléger le chômage en ce temps de crise nationale.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. REID: Monsieur le président, lorsque la Chambre a suspendu sa séance à six heures, nous étions à discuter la question de l'achat de traverses de chemins de fer, et maintenant que le ministre des Chemins de fer est présent, je désire lui poser une question. S'opposerait-il à ce que je demande au chemin de fer National-Canadien des renseignements concernant ces traverses, les prix et le reste?

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami a autant le droit que moi de s'adresser au chemin de fer National-Canadien et, en ce qui me concerne, il peut y aller et tenter d'obtenir tous les renseignements possibles.

M. REID: Je désire poser une question au ministre des Finances; elle ressort de la controverse qu'il y a eue entre la Colombie-Anglaise et le gouvernement fédéral au sujet de l'argent dépensé. Le gouvernement fédéral a envoyé de l'argent qui devait servir non seulement à des travaux provinciaux, ou à des travaux provinciaux au sujet desquels le gouvernement fédéral avait assumé une certaine responsabilité, mais aussi à des travaux municipaux. Les décrets du conseil concer-